

Il semble donc qu'il s'agisse d'un moment propice pour faire le point sur la situation et pour nous poser une série de questions concernant le maintien de la paix. En voici quelques-unes qui méritent notre réflexion. Comment les intérêts nationaux du Canada se définissent-ils à l'aube de cette nouvelle ère de maintien de la paix? De quelle façon devrions-nous concevoir notre rôle pour la période plus diversifiée et plus exigeante qui s'annonce? De quelle façon devrions-nous déployer à l'étranger nos ressources fort précieuses compte tenu des contraintes financières que nous connaissons au pays? De quelle façon pouvons-nous aider l'ONU à effectuer cette transition vers de nouvelles tâches plus exigeantes?

J'estime que le maintien de la paix constitue une facette essentielle de la politique étrangère canadienne. Il ne s'agit pas de perpétuer tout bonnement une tradition qui a valu aux Canadiens une réputation internationale bien méritée. En fait, il s'agit d'effectuer une contribution concrète et importante à la sécurité internationale au moment où l'instabilité règne dans plusieurs régions du monde. Il s'agit aussi de faire en sorte que l'ONU fonctionne de façon efficace, conformément aux intérêts du Canada et de la quasi-totalité de la communauté internationale.

Cette importance que j'attribue au maintien de la paix manifeste bien le profond désir du Canada de venir en aide à l'ONU chaque fois que possible. Toutefois, il nous faut aussi admettre que le Canada ne peut ni intervenir partout au même moment, ni s'acquitter de toutes les tâches. Le nombre d'opérations menées par l'ONU est d'environ 18. Or, le Canada ne dispose tout simplement pas des ressources qui lui permettraient de participer à chaque opération, et ce, même s'il est probablement à la veille de compter 3 700 personnes oeuvrant sur le terrain. Sur la base de quels critères allons-nous donc fonder nos choix? Comment allons-nous décider des opérations que nous appuierons, et comment les distinguerons-nous de celles auxquelles nous ne serons peut-être plus en mesure de participer à l'avenir?

Un certain nombre de facteurs devraient nous guider.

Nous devrions d'abord et avant tout consacrer du temps, de l'attention et des ressources à la planification et à l'exécution des fonctions administratives de l'ONU, qui permettront à cette dernière de fonctionner de façon efficace. Cela veut dire chercher à rendre le secrétariat de l'ONU plus apte à suivre l'évolution des situations internationales, fournir à l'ONU du personnel qui s'acquitterait de fonctions de planification bien définies, aider l'ONU à planifier et à coordonner les phases initiales des opérations et lui proposer de nous confier la direction de certaines opérations, comme nous l'avons fait au Rwanda avec le major-général Roméo Dallaire et son successeur, le major-général Guy Tousignant. Le Canada, en mettant l'accent sur ces activités préliminaires, à l'égard desquelles il possède une